



# Association des Chemins de Compostelle et de Rome en Bourgogne-Franche-Comté (ACCR-BFC)

## Renouvellement de l'adhésion à l'ACCR-BFC pour l'année 2024- 2025

L'année de référence pour l'association ACCR-BFC est comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours et le 30 septembre de l'année suivante.

Le trésorier de l'Association profite de l'envoi des convocations à l'Assemblée Générale pour vous inviter à renouveler votre adhésion pour la période 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025

Mme/ M. Nom et Prénom:.....

Rue .....

Code postal:.....Ville:.....

Tél:..... Mobile:.....

E-mail 1:.....@.....

E-mail 2:.....@.....

Renouvele (nt) sa (leur) adhésion pour l'année 2024-2025 et règle (nt) sa (leur) cotisation comme suit :

Cotisation individuelle 14 €

Cotisation couple 24 €

**Le chèque est à établir à l'ordre de l'Association ACCR-BFC**

*Pour l'information de l'Association :*

*J'autorise, je n'autorise pas (rayez la mention inutile)  
l'Association des Chemins de Compostelle et de Rome en Bourgogne - Franche-Comté (ACCR-BFC) à  
utiliser mon image prise en photo ou vidéo dans le cadre de ses activités, ceci à des fins de  
communication des activités de l'association : publications sur site internet, apparitions dans des vidéos  
projetées en public et/ou dans des illustrations de dossiers de partenariat...*

*Êtes-vous en possession d'une licence de la Fédération Française de Randonnée délivrée par une  
autre association ?*  *oui*  *non*

*Souhaitez-vous prendre une licence avec l'ACCR-BFC ?*  *oui*  *non*

Si la réponse est positive, allez sur le site Internet de l'association à la rubrique « randonner en toute sécurité » pour avoir tous les renseignements et documents utiles

Date et signature

.....  
Fiche à renvoyer avec le chèque au trésorier de l'ACCR-BFC :

Étienne CUÉNOT 10 allée Coluche 21800 QUETIGNY